



Compte rendu de la réunion de Comité Syndical  
du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie  
**le jeudi 06 Octobre 2022 à 18h00**  
**à la salle des fêtes de Sainte Marguerite sur Mer**

L'an deux mille vingt deux, le 06 Octobre 2022 à 18 h 00, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sainte Marguerite sur Mer, sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEFORESTIER, Président.

Présents :

CC TERROIR DE CAUX : Mesdames DAS B. - DELAUNAY M. – Messieurs BLOC JF –DEPREAUX A. - DUPUIS H. - FAUVEL D - GILLE P. - LASNON S. –MARUITE A.- POTEL P - TABESSE JM. – FAICT J- LAPLACE D – TROCHE L - WENDLING M.

CA DIEPPE MARITIME : Mesdames PIMONT A – MOUQUET C.- Monsieur CANTO F.

PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE – YERVILLE : Messieurs CORDIER P. – PIEDNOEL M.-

DELEGUES COMMUNAUX : Messieurs COHU J. – LEGROS F.- LECLERQ H.

Excusés :

CC TERROIR DE CAUX : Messieurs CLET C . - HERICHER F. - LCONTE O. - LEROND E. – LEROY C. – MASSE S - PAILLARD L.

CA DIEPPE MARITIME : Messieurs DE CONIHOUT O.- CARPENTIER S –

DELEGUES COMMUNAUX : Monsieur DURAND M. –LEMONNIER P. – DEVAUX JP -

Absents :

CC TERROIR DE CAUX : Messieurs BRUNEVAL S. – BUREAUX O – DUCLOS JF. – HALBOURG O. - HAVARD R. – VEGAS R.

CA DIEPPE MARITIME : Madame DUFOR ML. – Messieurs WEISZ F. – LEFRANCOIS B-

CC INTERCAUX VEXIN : Monsieur VALLE P.

CC DELEGUES COMMUNAUX : Madame MELINE H. – Messieurs POULAIN M. - DUPUICH V. –GACOIN C. – GUEDON F. - CHAUVET JP.

Nombre de membres en exercice : 80

Nombre de membres en exercice Collège GEMAPI : 35

Nombre de membres en exercice Collège HORS GEMAPI : 45

Date de convocation : 08 Mars 2021  
exercice.

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres présents : 21

Formant la majorité des membres en

Monsieur LCONTE O. donne pouvoir à Mr LEFORESTIER N.

Pour rappel, collège GEMAPI (25 délégués CC TERROIR DE CAUX , 7 CA DIEPPE MARITIME , 2- PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE – YERVILLE , 1 CC INTERCAUX VEXIN ) – Collège HORS GEMAPI ( 25 délégués CC TERROIR DE CAUX , 7 CA DIEPPE MARITIME, 1 CC INTERCAUX VEXIN , 12 délégués communaux)

Objet :

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente
- Point sur les dossiers en cours
- Délibérations diverses
- Questions diverses

Introduction par M. Le Président.

M. LEFORESTIER cite les personnes excusées.

M. LEFORESTIER remercie la commune de Ste Marguerite sur Mer pour le prêt de la salle.

## **1- Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

M. LEFORESTIER demande si les élus ont des remarques concernant le compte rendu précédent du comité syndical.

Aucune autre remarque n'étant émise, M. LEFORESTIER procède au vote du précédent compte rendu.

**APPROUVÉ à l'unanimité.**

## **2- Points sur les dossiers**

M. TOPIN prend la parole.

Il précise qu'aujourd'hui, les points seront faits sur les volets administratifs, budgétaires, Gestion des infrastructures et projets, Gestion des milieux aquatiques et Gestion de l'Espace rural et Environnement. Le prochain comité syndical permettra d'aborder les volets PAPI, CTEC et Communication.

Diapo	Intitulés	Précisions liées au diaporama et remarques des délégués
Diapo 5	<p>- Contentieux juridiques</p> <p>Dossier Ablemont Dossier Brachy</p> <p>- AGRIAL</p> <p>- Évolution des statuts du SML76</p>	<p>M. TOPIN prend la parole. Il indique que les élus seront informés de l'avancée des dossiers</p> <p><i>M. FAUVEL demande si les personnes inondées seront présentes au tribunal. M. TOPIN répond affirmativement. Mme WENDLING précise qu'elles seront surement représentées par leur assurance. M. LEFORESTIER précise que le SMBV doit se préparer à être régulièrement mis en cause car les experts en assurance visent large. Il avait été d'ailleurs prévu au budget une ligne pour la gestion de contentieux.</i></p> <p><i>M. LEFORESTIER précise qu'une des missions du technicien(ne) prochainement recruté(e) sera de définir les ouvrages dont le SMBV est propriétaire, et ceux avec ou sans convention, afin de déterminer les responsabilités de chacun. Il rappelle qu'il avait alerté l'ASYBA sur la problématique des contentieux juridiques et qu'il souhaitait mutualiser les défenses. Il indique qu'il faut être attentif aux réponses apportées au cas où le SBV serait attaqué.</i></p> <p>Les secteurs concernés sont principalement St Crespin, Lammerville et Longueville sur Scie. M. TOPIN résume la proposition d'AGRIAL qui est de supprimer un maximum de vergers pour les transformer en culture. Le SMBV a demandé un état d'avancement du dossier à la SAFER. Il a saisi le Préfet pour faire part de ses inquiétudes et informer du risque de la suppression de 150ha de vergers (qualité de la ressource en eau, ruissellement et inondation). <i>Mme MOUQUET intervient: elle demande si la Chambre d'Agriculture 76 (CA76) a été sollicitée ? Mme DAS répond qu'elle a été associée. M. LEFORESTIER ajoute que la SAFER a demandé que la CA76 soit associée. M. WATTIEZ, technicien SMBV, et une technicienne de la CA76, ont travaillé ensemble pour éditer un rapport, un compromis (le SBV aurait accordé une destruction de 35% de la surface de vergers). Cependant, AGRIAL a produit une contreproposition. M. LEFORESTIER partage sa crainte.</i></p> <p><i>M. MARUITE et Mme MOUQUET proposent que la presse soit informée de cette situation, cela permettra de montrer à la population qu'un travail est mené pour leur protection et que nous sommes très inquiets. A ce stade, M. LEFORESTIER comptait sur la SAFER mais aujourd'hui, la SAFER est silencieuse.</i></p> <p>Le SMBV intervient uniquement sur la digue de Ste Marguerite sur Mer-Quiberville. La digue de Pourville est transférée au SML76.</p>
Diapo 6	<p>- Ressources humaines</p> <p>Poste technicien Aménagement et résilience du territoire</p> <p>Poste Équipe verte</p>	<p>Ce poste est vacant depuis juillet 2022. M. TOPIN et Mme COLLIN, travaillent sur les avis d'urbanisme, en mode dégradé. Il est nécessaire que cette situation soit stabilisée au plus vite.</p> <p>M.TOPIN annonce qu'un candidat a été recruté pour remplacer M. AUVRAY. Il reste à remplacer la personne en arrêt maladie. Le SMBV souhaite maintenir le fonctionnement de l'équipe verte malgré ces changements.</p>

	Contrat d'alternance Technicien Mares et Marais	Lucie DESCHAMPS travaillera en appui avec les communes sur les projets « Mares » et en appui à l'équipe du SMBV sur les projets liés aux zones humides.
Diapo 7	Délibération : Décisions modificatives	<p>Mme LABOULAIS prend la parole.</p> <p>Section de Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 66111 : +1 990 (D)</li> <li>▶ 65548 : + 10 (D)</li> <li>▶ 6453 : - 2 000 (D)</li> </ul> <p>Section d'Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 2315- 63 Travaux Locaux = + 30 000</li> <li>▶ 2031- 185 MO Basse Vallée Scie = + 5 000</li> <li>▶ 2031- 186 Aménagement zones humides Scie = + 1 000</li> <li>▶ 1641 Emprunts = + 4 500</li>   <li>▶ 2315-64 Entre Saône et Scie = - 35 500</li> <li>▶ 2315-65 ZRDC Val de Tessy = - 5 000</li> </ul> <p>Mme LABOULAIS détaille certains points. Section de fonctionnement, le Compte 66111 correspond aux intérêts : le montant des intérêts est plus élevé. Section d'investissement, d'avantage de travaux locaux ont été réalisés. <i>Un élu demande si les taux des intérêts sont variables. Mme LABOULAIS répond que ce sont des taux fixes. M. LEFORESTIER précise que ces décisions modificatives sont un ajustement budgétaire pour terminer l'exercice en cours.</i></p> <p>Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER procède au vote de cette délibération. <b>Approuvée à l'unanimité.</b></p>
Diapo 8	Autre délibération : Dissolution de l'Association Syndicale de la Rivière de la Saône et transfert de l'actif et du passif au SMBV	<p>Monsieur le Président informe l'assemblée que la dissolution de l'Association Syndicale de la Rivière de la Saône a été délibérée le 31 mai 2022, avec un transfert de son actif et passif au SMBV.</p> <p>Monsieur le Président propose aux délégués de délibérer dans les mêmes conditions, à savoir acceptation du transfert de l'actif et du passif de l'Association Syndicale de la rivière de la Saône suite à sa dissolution le 31 mai 2022.</p> <p>Il informe que le compte financier de l'Association Syndicale de la rivière de la Saône était de 19476.82€ au 31 décembre 2021.</p> <p>Mme LABOULAIS précise : Si le SMBV accepte ce transfert, les deux délibérations seront transmises à la Préfecture, pour décision de l'accord de dissolution puis transfert.</p> <p><i>Mme DELAUNAY demande à quoi correspond l'actif et le passif. M. LEFORESTIER répond qu'il n'y a aucun passif (pas d'emprunt), il y a un fond de trésorerie d'environ 20K€. M. FAUVEL précise qu'il y avait un fond de trésorerie plus important mais des travaux ont été menés avant la dissolution.</i></p> <p><i>Mme WENDLING demande si ce transfert implique que le SMBV reprend l'historique des cotisations non payées par désaccords des</i></p>

		<p><i>riverains liés à l'ASA. M. LEFORESTIER répond que cela est géré par la Trésorerie. La Trésorerie demandera peut-être au SMBV d'abandonner des dettes lorsque le transfert sera effectif.</i></p> <p>Plus aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER procède au vote de cette délibération.  <b>1 abstention, approuvée à la majorité.</b></p>
Diapo 10	Gestion des infrastructures et projets : présentation du poste	Mme VARIN prend la parole.
Diapo 11	Gestion et entretien des ouvrages hydrauliques : équipe verte	<p>Mme VARIN présente les travaux effectués avec l'équipe verte.</p> <p>L'élagage de haies permet de récupérer du BRF pour la plantation des haies.</p> <p>La fauche et le débroussaillage des ouvrages s'étendent de la mi-avril à début juin et de septembre à novembre.</p>
Diapo 13	Gestion et entretien des ouvrages hydrauliques : prestataire	<p>Les travaux concernent la commune de St Laurent en Caux (curage de bassin) et la commune de Bosc le Hard (création d'une noue et talus pour capter les eaux de ruissellement du plateau et les diriger vers l'ouvrage du SBV).</p> <p>M. TOPIN précise que les travaux se sont déroulés sur des emprises du SMBV, qui avaient été exploitées par les exploitants agricoles. Il a fallu reborder les zones.</p>
Diapo 16	Gestion différenciée	<p>L'année 2022 est une année de démarrage : il faudra plusieurs années pour trouver le bon équilibre.</p> <p>Mme VARIN précise le principe de la fauche différenciée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fauche sélective : suite à l'observation sur le terrain, certaines zones ne nécessitent pas de fauche.</li> <li>- Les fréquences et les périodes sont aléatoires : durant l'été, seules les espèces invasives sont fauchées.</li> <li>- La fauche centrifuge pour permettre à la faune de fuir</li> <li>- Une hauteur de coupe de 10cm minimum</li> </ul>
Diapo 20	Répercussion sur les ouvrages : retournement d'herbages	M. TOPIN explique que les mises en culture peuvent être directes ou indirectes. Pour l'exemple de Varneville-Bretteville, une partie de la zone de stockage du bassin a été retournée. M.TOPIN ajoute que sur une partie des ouvrages, le SMBV n'est pas propriétaire et cela peut être limitant.
Diapo 21	Répercussion sur les ouvrages : bétoires	Mme VARIN précise que certaines bétoires sont non évolutives mais d'autres seront à traiter et le coût sera important pour le SMBV. M. TOPIN complète que sur la quasi-totalité des ouvrages, des études géotechniques ont été menées, et aucun vide karstique n'avait été recensé. Ce phénomène est donc évolutif sur le moyen ou long terme. Ceci est à prendre en compte dans la gestion des ouvrages. Le traitement d'une bétoire est obligatoire pour maintenir le fonctionnement d'un ouvrage.
Diapo 22	Gestion et entretien des systèmes d'endiguements	M. TOPIN ajoute que l'entretien des systèmes d'endiguement de Quiberville et Ste Marguerite sur Mer était réalisé par une entreprise. Le SMBV a fait le choix de réaliser des petites interventions en régie (soit 90% des travaux). Pour des grosses opérations, le SMBV fera appel à une entreprise spécialisée. M.TOPIN indique que les panneaux mis en place sur les épis sont principalement pour permettre une protection juridique, car les usagers continuent à fréquenter les épis.
Diapo 23	Portage d'appel à projets : plantation 2022/2023	<p>Mme VARIN précise le protocole d'accompagnement : le SMBV prend en charge l'ingénierie du projet, la plantation réalisée par l'équipe verte, l'achat de fournitures de protection si besoin.</p> <p>M.TOPIN insiste sur le pourcentage d'abandon entre la prise de contact et la réalisation du projet. Il peut y avoir un sentiment</p>

		<p>de frustration pour les agents.</p> <p>M. MARUITE demande quel est le linéaire des haies. Mme VARIN répond que 9000 arbres soit 5kms seront implantés sur 3 communes différentes. La prise en charge par le SMBV peut être effective pour des fascines.</p>
Diapo 24	Données chiffrées sur les appels à projet et chantiers participatifs avec des scolaires	
Diapo 25	Animations	<p>M. TABESSE indique que sur la commune de Biville-la-Baignarde, une partie d'un bassin n'a pas été entretenue depuis deux ans. Mme VARIN explique que l'équipe verte est passée sur cette ouvrage au printemps. Cependant, le SMBV avait prévu de se rendre sur place la semaine prochaine et une fauche sera alors effectuée.</p> <p>M. MARUITE demande une précision : si des propriétaires ou des exploitants seraient intéressés par de la plantation, ce ne sont pas uniquement des haies hydrauliques ? M. TOPIN répond que la réponse doit être hydraulique (ruissellement diffus également) et écologique. Il rappelle aussi que l'aménagement est à la charge du SMBV et de l'exploitant, ce qui assure la pérennisation de l'aménagement. M. MARUITE note donc une évolution de la politique du SMBV de travailler sur le volet Trame verte et Trame bleue.</p> <p>M. LEFORESTIER ajoute qu'en faisant financer une petite part du projet (les plants) par l'exploitant agricole, il espère voir un maintien de l'aménagement. Il confirme donc l'évolution de la politique. M. TOPIN précise que sur Auffay et la Chaussée, les haies sont en amont d'un ouvrage et sur un axe de ruissellement. La TVB est intégrée dans la réflexion mais ce n'est pas le point d'entrée systématique. Cela doit rester dans le cadre des compétences du SMBV : protection de zones à enjeux. M. LEFORESTIER indique qu'une commission Espace rural et Environnement fait le choix des travaux à effectuer selon des critères dont celui érosion et ruissellement.</p> <p>M. CORDIER demande où en est le dossier de la station d'épuration de Lindebeuf. M. TOPIN répond que les actions 2022 sont à clôturer et ce dossier sera ouvert en 2023. M. LEFORESTIER confirme que le SMBV interviendra.</p> <p>Aucune autre question n'étant posée, M. TOPIN passe le relais à M. COMONT.</p>
Diapo 27	Volet Gestion des milieux aquatiques et humides	M. COMONT prend la parole.
Diapo 28	Liste des opérations GEMA en cours	
Diapo 29	Restauration hydro-écologique du marais d'Eglesmesnil	<p>M. COMONT rappelle l'historique. L'étude hydraulique sur la vallée de la Saône achevée en 2014 avait révélé le marais d'Eglesmesnil comme site potentiel pour créer une zone d'expansion des crues, permettant d'écrêter une crue type 1999 d'une dizaine de centimètres.</p> <p>Un des objectifs est la protection des biens et des personnes : deux maisons ont été protégées.</p>
Diapo 30	Restauration hydro-écologique du marais d'Eglesmesnil : arasement de merlons	M. COMONT explique que ce merlon empêchait la Saône de déborder sur le marais. Le merlon du Tortillard est une ancienne voie ferrée.
Diapo 31	Restauration hydro-écologique du marais d'Eglesmesnil : suppression d'atterrissements	<p>1,5ha ont été évacués : une ravine provenant de Tocqueville a apporté des m3 de terres vers l'aval. 5000m<sup>2</sup> de limons ont été évacués permettant de retrouver la côte naturelle du terrain. Ces travaux sont curatifs. M. WATTIEZ, technicien Espace rural au SMBV, a travaillé sur le versant pour limiter de nouveau le ruissellement des limons : remise en herbe, fascine, ...</p>

Diapo 32	Restauration hydro-écologique du marais d'Eglesmesnil : suppression remblais d'un ancien moulin	M.COMONT précise qu'une très grande quantité de terres a pu être évacuée du marais car un site appartenant au SMBV était situé à proximité pour déposer les déblais.
Diapo 33	Restauration hydro-écologique du marais d'Eglesmesnil : création d'une noue sur Petite Ville	La noue a montré son efficacité lors d'une petite crue, permettant d'alimenter la zone humide en eau.
Diapo 34	Restauration hydro-écologique du marais d'Eglesmesnil : données chiffrées	Les bandes rivulaires sont des zones en bord de rivière laissées à l'état naturel, permettant le développement d'une faune et d'une flore diversifiée.
Diapo 35	Suppression d'un seuil de moulin à Gueures : présentation	M. COMONT rappelle l'historique : le seuil était en mauvais état, sans usage et un bief envasé en amont. Ces travaux sont réglementaires. Le SMBV se substitue au propriétaire. La totalité des financements a pu se faire notamment grâce à la signature du contrat de territoire Eau et Climat.
Diapo 36	Suppression d'un seuil de moulin à Gueures : photos	La chute (l'ouvrage en brique) a été détruit. Un bras provisoire a été créé pour déplacer la Saône le temps des travaux. Pour éviter une érosion, des seuils de fond ont été créés.
Diapo 37	Suppression d'un seuil de moulin à Gueures : fin des travaux	Le propriétaire est satisfait des travaux. Le bâtiment du moulin et sa roue ont été préservés. La rivière reprend un profil naturel.
Diapo 38	Arasement de merlons en Basse Vallée de la Saône	Cela permet une expansion des crues sur 23ha et l'arrivée d'espèces vivants sur des milieux halophiles (salés) grâce à l'arrivée des eaux saumâtres.
Diapo 39	Arasement de merlons en Basse Vallée de la Saône : photo	M.COMONT précise que la terre évacuée a permis de créer un talus cauchois sur une exploitation agricole à Quiberville. Malheureusement, les Hêtres plantés n'ont pas résisté au printemps et à l'été secs.
Diapo 41	Étude : plan de gestion de la Vienne	La restitution du plan de gestion devrait être faite fin 2022. L'objectif est d'établir un diagnostic du territoire puis un plan de gestion.
Diapo 42	Étude : Maîtrise d'œuvre pour le rétablissement de la continuité écologique du seuil de St Denis D'Aclon	Il s'agit d'un seuil résiduel d'un ancien moulin. Cette étude débute mi-novembre. Le volet hydraulique de cette étude est important en raison de la proximité de la zone industrielle de St Denis.
Diapo 43	Étude : Maîtrise d'œuvre pour le rétablissement de la continuité écologique de la Vienne à Lammerville	M. COMONT rappelle le contexte. La Saône est « perchée » pour alimenter un ancien moulin. En fond de vallée, une parcelle a été cultivée (irrigation, arrosage, ...). L'objectif est de pouvoir acquérir cette parcelle par le SMBV (échange avec une autre parcelle sur le plateau), de changer l'usage de cette parcelle, et de déplacer la Saône sur son ancien lit. <i>Un élu demande la superficie de la parcelle. M. COMONT répond 3,3ha. La SAFER est acteur sur ce dossier.</i>
Diapo 44	Travaux de gestion de la peupleraie de Brachy	L'acquisition a été signée en mars 2022. C'est une zone naturelle exceptionnelle et une zone d'expansion stratégique. Quelques travaux seront portés en 2023 pour améliorer son fonctionnement.
Diapo 45	Travaux de gestion de la peupleraie de Brachy : photos	

Diapo 46	Aménagement hydro-écologique de la parcelle de St Aubin sur Scie	Le SMBV a acquis une parcelle de 6ha : certains travaux sont à mener (arasement de merlons, restauration de la zone humide) mais il y a de gros enjeux hydrauliques à l'aval (habitations). Le SMBV a été contacté par EDF pour définir cette zone comme mesures compensatoires dans le cadre du projet d'EPR Penly 2.
Diapo 47	Travaux d'entretien du lit mineur	<p>Les travaux en rivière sont à 90% de la gestion des embâcles. Actuellement, le SMBV intervient au coup par coup, en urgence avec l'équipe verte. La commission GEMA doit définir la ligne de conduite à tenir par le SMBV : qui fait quoi entre les riverains et le SMBV.</p> <p><i>M. FAUVEL témoigne qu'avant l'arrivée de l'ASA de la Saône, les embâcles n'étaient pas gérés et les conséquences ont été catastrophiques lors de l'inondation de 1993. M. COMONT rappelle la réglementation : le Code de l'Environnement indique que les propriétaires ont obligation de maintenir le bon écoulement des eaux. En réalité, c'est différent. Ce débat sera à mener en commission. Mme DELAUNAY explique que certains propriétaires n'ont pas les capacités de le faire. M. COMONT ajoute qu'ils peuvent passer par un prestataire mais il comprend que cela est compliqué.</i></p> <p><i>Un élu indique qu'un propriétaire a des responsabilités et doit y répondre. M. COMONT ajoute que la Saône et la Scie ont l'historique des ASA et que les propriétaires payaient des taxes au ml de berges, l'entretien était assuré par les ASA. Aujourd'hui, il n'y a plus d'ASA sur la Saône mais toujours sur la Scie.</i></p>
Diapo 48	Le coût des opérations par nature	<p>M.COMONT indique qu'une grosse partie des actions est financée à plus de 80%, sauf les travaux d'entretien de rivière.</p> <p><i>M. MARUITE félicite le SMBV pour cette dynamique. Il demande si le SMBV connaît l'impact de colonisation des poissons migrateurs suite aux aménagements. M. COMONT apporte une donnée pour la Saône : en 2015-2016, les services de l'Etat ont recensé les frayères à Truite de mer. Les plus hautes étaient à Saône St Just - Auzouville (2/3 de la Saône) en raison d'une crue . Il cite l'exemple du seuil de Gueures qui a été supprimé (chute de plus de 2m), et il constate qu'en effet, les poissons remontent plus hauts. Cela encourage à poursuivre les travaux de restauration de la continuité écologique. Pour la Vienne, cela est plus compliqué, elle est tronçonnée et un ouvrage à Gueures empêche la remontée des poissons. Mme DELAUNAY parle des passes à poissons. M. COMONT est réticent de mettre du béton dans la rivière pour des ouvrages qui n'ont plus d'utilité. Il explique que les financements sont de 40% max.</i></p> <p><i>M. MARUITE demande si l'étude de la Vienne prévoit de repérer des zones à acquérir par le SMBV. M. COMONT répond que l'étude met en avant les zones à restaurer mais ne détaille pas si elles doivent être en acquisition ou en convention. Cela sera au cas par cas.</i></p>
Diapo 50	Volet Gestion de l'Espace rural et Environnement	M. WATTIEZ prend la parole.
Diapo 51	Protocole d'accompagnement « Action locale »	<p>M. WATTIEZ précise qu'une quinzaine de réunions ont été organisées par les mairies avec les différents acteurs, et cela permet d'avancer sur les dossiers. Tout le monde est autour de la table. Par la suite, M. WATTIEZ rencontre de manière individuelle les exploitants. La programmation des travaux est écrite par la commission Espace rural, menée par M. LASNON, selon des critères prédéfinis (enjeux, ...).</p> <p>Pour le cas n°3, M. WATTIEZ apporte des précisions. Si l'aménagement a une vocation hydraulique, le SMBV apporte un financement. Si l'aménagement a une vocation environnementale ou patrimoniale, le SMBV apporte à l'exploitant l'ingénierie, la coordination et la main d'œuvre. Ce qui représente 60% du projet.</p> <p>Les raisons des avortements peuvent être que les propriétaires ne soient pas en accord avec les exploitants.</p>
Diapo 52	Bilan d'actions	M. WATTIEZ précise que les avis réglementaires concernent des parcelles à fortes pentes sur des axes référencés dans les PPRI, situées sur des aires d'alimentation de captage ou en bord de rivières. Il conclue que les derniers herbages sont stratégiques.

		<p>Concernant la journée de l'agroécologie, ce type d'évènement permet de conserver une dynamique entre les différents acteurs sur cette thématique. La participation du SBV pourra être renouvelée.</p> <p>Les animations scolaires (cycles 2 et 3) permettent de rendre acteur les enfants et les parents des communes concernées par la plantation. Le chantier est associé à de la pédagogie.</p> <p>M. WATTIEZ conclut cette diapo en indiquant que les gros travaux de terrassement ne sont plus financés : le SMBV s'oriente donc vers des travaux dits d'hydraulique douce.</p>
Diapo 53	Bilan d'actions, opération sur axe du PPRI	
Diapo 54	Calendrier annuel d'intervention	M. WATTIEZ présente les 3 grandes périodes de travail.
Diapo 55	Nos entreprises locales ont du talent	M. WATTIEZ présente les 4 entreprises locales qui ont travaillé sur les chantiers.
Diapo 56	Travaux sur la commune de Bacqueville en Caux	<p>M. WATTIEZ indique que tous les travaux menés en 2022 sont situés sur des axes référencés dans les PPRI. Il rappelle le pourquoi d'une ORE (Obligation réelle Environnementale). L'objectif est de pouvoir pérenniser les aménagements sur une période de 5 ans, via une convention. De l'argent public est investi.</p> <p>Le SMBV a toujours la crainte du devenir de l'amont des aménagements, qui est aujourd'hui des boisements et les vergers de Longueville.</p>
Diapo 58	Travaux sur la commune de Heugleville sur Scie	M. WATTIEZ précise la localisation : Route de la Corbières à Heugleville sur Scie. Il explique qu'une noue n'est pas un fossé, elle est taillée en forme de parabole, la lame d'eau doit être étalée, facilitant l'infiltration.
Diapo 60	Travaux sur la commune de Saint Victor L'Abbaye	
Diapo 62	Travaux sur les communes de Thil Manneville et Hermanville	<p>M. WATTIEZ explique que 3 axes de ruissellement convergent sur cette même parcelle d'1ha. Un bois billonné est en cours de création. L'eau s'écoule sous la voirie départementale pour reprendre son chemin dans un herbage. Le génie civil est pris en charge par le Département.</p> <p>M. LEFORESTIER ajoute que le terrain a été acquis par M. GUERILLON pour 15K€ pour que les travaux puissent être réalisés. Le SMBV est intervenu dans le cadre de la négociation avec le propriétaire antérieur.</p> <p><i>M. FAUVEL demande des précisions sur la localisation et constate que malgré la présence d'ouvrages en amont, il y avait déjà des problèmes en aval. M. LEFORESTIER ajoute qu'une dizaine d'hectares a été retournée récemment en amont.</i></p>
Diapo 63	Travaux sur les communes de Thil Manneville et Hermanville	<p>M. WATTIEZ rentre dans les détails de l'aménagement.</p> <p>M. WATTIEZ précise que 9ha ont été glyphosés en amont. Les services de l'État ont été alertés mais aucune action n'a été menée. Aujourd'hui, on en déplore les conséquences.</p>
Diapo 64	Travaux sur la commune de St Laurent en Caux	M. WATTIEZ explique que la Saulaie pourrait permettre d'apporter de la matière pour créer des fascines. Les aménagements ont été créés en amont d'un ouvrage géré par le SMBV. Concernant le verger, M. WATTIEZ précise que les élèves de l'école de St Laurent en Caux sont associés à la plantation. M. LEFORESTIER ajoute que Mme Le Maire est satisfaite de ce qui a été mené.
Diapo 65	Travaux sur la commune de St Laurent en Caux - Photos	Des poteaux de Saules (qui deviendront des arbres têtards) ont été implantés pour maintenir la délimitation de la parcelle.
Diapo 66	Travaux sur la commune de Ste Marguerite sur Mer	M. WATTIEZ indique que l'aménagement sera « ouvert », quand le sol sera stabilisé.
Diapo 68	Travaux sur la commune de	Ces travaux sont menés en amont du marais d'Eglemesnil.

	Biville la Rivière	
Diapo 70	Travaux sur la commune de Ouville-la-Rivière	Dans le cadre du PCAHD, le bureau d'études préconisait que cette parcelle soit remise en herbe. Le propriétaire a souhaité faire plus que de la remise en herbe. Pour ce talweg, M. WATTIEZ informe que d'importants volumes d'eau transfèrent sur cet axe en période de pluie intense.
Diapo 72	Bilan d'actions	D'un point de vue financier, M. WATTIEZ estime que le budget a été respecté.
Diapo 73	Frein avant travaux : la durabilité des équipements	M. WATTIEZ indique que dès la phase de concertation, si un frein est ressenti, l'aménagement ne sera pas durable. Il cite plusieurs exemples. Le SMBV sera vigilant pour valoriser le volontariat et demande d'être accompagné par les mairies. La photo a été prise en septembre 2022 sur la commune de Saône St Just. Le SMBV n'est pas en capacité de gérer ce type de ruissellement, provenant de parcelles de Pommes de terre.
Diapo 74	Ruissellements agricoles et limons	Les ouvrages se retrouvent comblés par les ruissellements de limons. Il pose la question du curage. Le SMBV ne gère plus de l'eau aujourd'hui mais des limons agricoles.
Diapo 75	Bois Energie	<p>Le SMBV a quitté ce groupe de travail car la politique est devenue très économique. Exemple : sur une haie financée par le SMBV, les haies sont arrasées (et non recépées) et au mois d'août. Le SMBV n'adhère pas au coupe à blanc.</p> <p>Le SMBV est régulièrement interpellé sur des haies arrachées, des prairies détruites, des chemins ruraux : le SMBV peut apporter des conseils mais n'a aucun pouvoir (Police, PAC, ...). Les compétences réglementaires restent aux communes et aux services de l'État. <i>Mme DELAUNAY indique qu'en tant que maire, le Pouvoir de police peut être très compliqué à mettre en place. Mme MOUQUET indique que dans un PLU, il est nécessaire de faire apparaître les chemins ruraux. Mme DAS précise que les chemins ruraux sont référencés sur le cadastre.</i></p> <p><i>Un élu indique que le Maire n'a pas le pouvoir de police sur les retournements d'herbage.</i></p> <p><i>M. FAUVEL partage son expérience : il appelle cela la solitude du maire. Il a subi des inondations récemment sur la commune de Saône St Just, il a adressé un courrier au Préfet en association avec 4 autres communes (Imbleville, Auzouville sur Saône et Val de Saône). Il conclut que la taxe GEMAPI va conduire le SMBV devant les tribunaux. Il indique que les actions menées par le SMBV sont des rustines.</i></p> <p><i>M. LEFORESTIER se sent solidaire et apporte son soutien.</i></p>
Diapo 76	Questions diverses	

M. LEFORESTIER indique que les techniciens, M. COMONT et M. WATTIEZ, sont très pédagogues et savent être patients lors des négociations avec les propriétaires et les exploitants. Il souhaite les féliciter pour ce travail.

Plus aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER lève la séance à 20h15.